

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2011
COMITÉ EXÉCUTIF**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval-Lac-Saint-Jean**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1285, avenue du Rocher, à Normandin, ce 13^e jour de décembre 2011, à 18 h 45, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Marie-Eve Paré, Blanche-Yvonne Potvin, MM. Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{me} Brigitte Gagné, commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absents : M. Steeve Bussière et M^{me} Nathalie Tremblay.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

CE-2020-12-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 18 h 45.

A D O P T É

2. Adoption de l'ordre du jour

CE-2021-12-11

Il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant et en laissant le varia ouvert :

- Contribution financière – Visibilité de la C.S. du Pays-des-Bleuets VS « Au tour des jeunes Desjardins »;

A D O P T É

3. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2011

CE-2022-12-11

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 8 novembre 2011 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

4. Affaires découlant du procès-verbal

Il n'y a rien à signaler.

5. Correspondance

Il n'y a rien à signaler.

6. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

7. Ressources financières**7.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

CE-2023-12-11 QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les comptes à payer suivants:

Pour un montant de 3 426 335,29 \$ - chèques # 2911 à 3477 inclusivement.

Pour un montant de 4 206 347,96 \$ - chèques # 3478 à 4151 inclusivement.

ADOPTÉ

8. Direction générale et Secrétariat général**8.1 Demande de collaboration financière – Parc de planche à roulettes, secteur Mistassini**

ATTENDU la demande de collaboration financière du Comité pour la mise en place d'un parc de roller, secteur Mistassini, en date du 27 octobre 2011, afin d'ériger un Parc de planche à roulettes pour les adolescents et adolescentes de notre communauté ;

ATTENDU que la commission scolaire, dans sa politique de contribution financière, s'est donné comme orientation de promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire ;

En conséquence,

CE-2024-12-11 il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets donne suite à la demande de collaboration financière du Comité pour la mise en place d'un parc de roller, secteur Mistassini, afin d'ériger un Parc de planche à roulettes pour les adolescents et adolescentes de notre communauté, et ce, pour un montant de 10 000 \$ échelonné sur une période de deux ans. Puisqu'on ne peut localiser le projet sur les terrains de la commission scolaire, les membres du comité exécutif acceptent de verser une contribution financière.

ADOPTÉ

8.2 Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques – Gymnase de l'école Jean XXIII

ATTENDU la demande de M^{me} Christine Maillot, directrice de l'école Jean XXIII, à l'effet de permettre la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la location du gymnase de l'école Jean XXIII pour la réception des Fêtes de la famille de M^{me} Thérèse Côté, prévue pour le 30 décembre 2011 ;

En conséquence,

CE-2025-12-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise, de façon exceptionnelle, la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la réception des Fêtes de la famille de M^{me} Thérèse Côté, qui aura lieu le vendredi 30 décembre 2011, au gymnase de l'école Jean XXIII.

QUE la Politique sur l'usage du tabac dans les établissements de la commission scolaire et la Directive sur les droits d'auteur soient respectées.

A D O P T É

8.3 Contribution financière – Fondation de la Cité étudiante de Roberval

ATTENDU la demande de contribution financière de la Fondation de la Cité étudiante de Roberval en date du 21 novembre 2011;

ATTENDU que la commission scolaire, dans sa politique de contribution financière, s'est donné comme orientation de promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire ;

En conséquence ;

CE-2026-12-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse à la Fondation de la Cité étudiante de Roberval une contribution de 1 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2011-2012, représentant un montant de 615 \$.

A D O P T É

8.4 Utilisation de locaux et terrains sans frais – Au tour des jeunes Desjardins – Cité étudiante et école secondaire Des Chutes

ATTENDU la demande de l'organisme « Au tour des jeunes Desjardins » en date du 17 août 2011 concernant l'utilisation des locaux et des terrains de la commission scolaire, et ce, sans frais, à l'occasion de la randonnée à bicyclette « Au tour des jeunes Desjardins » pour les jeunes de 15 à 18 ans;

ATTENDU leur demande d'être exempté des frais de conciergerie;

ATTENDU que l'événement se déroulera les 20 et 21 mai 2012 ;

ATTENDU l'importance pour la commission scolaire de soutenir la pratique de l'activité physique chez nos jeunes;

ATTENDU la planification stratégique et son axe d'intervention sur la santé des élèves et l'instauration de meilleures habitudes de vie chez nos jeunes;

ATTENDU que l'événement « Au tour des jeunes Desjardins » se déroule sur le territoire de la commission scolaire;

ATTENDU les coûts approximatifs de 1 000 \$ pour la conciergerie des deux écoles ;

En conséquence,

CE-2027-12-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte partiellement la demande de l'organisme « Au tour des jeunes Desjardins » concernant l'autorisation d'utiliser les locaux et les terrains de la Cité étudiante et de l'école secondaire Des Chutes. Les coûts reliés à la conciergerie seront assumés en partie par la commission scolaire pour un montant maximum de 500 \$, le solde devant être assumé par l'organisme « Au tour des jeunes Desjardins ».

A D O P T É

8.5 Contribution financière – Visibilité de la C.S. du Pays-des-Bleuets VS « Au tour des jeunes Desjardins »

ATTENDU la demande de M. François Carrier, responsable de l'événement Randonnée à bicyclette « Au tour des jeunes Desjardins » qui se tiendra les 20 et 21 mai 2012, sur le territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, à l'effet de donner une plus grande visibilité de la commission scolaire en imprimant son logo (2' X 2') sur la remorque cargo appartenant à l'événement, pour un montant de 500 \$;

ATTENDU l'existence d'un partenariat avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et « Au tour des jeunes Desjardins » ;

ATTENDU notre contribution actuelle, soit d'assumer les frais de locaux et de conciergerie lors de l'hébergement des jeunes, le soir du 20 mai 2012, à l'école secondaire Des Chutes et le soir du 21 mai 2012, à la Cité étudiante de Roberval, ce qui représente un montant de plus ou moins 2 000 \$ nous plaçant ainsi dans la catégorie des associés;

ATTENDU que cette contribution nous permet déjà de profiter de la visibilité suivante :

▪ Logo de la commission scolaire (5 cm X 5 cm) sur le chandail et le dépliant d'information et d'inscription;

▪ Logo de la commission scolaire sur un panneau (2' X 2') présent tout au long du tour;

▪ Présentation faite lors de la conférence de presse;

▪ Mention faite, à l'occasion, dans les médias.

En conséquence,

CE-2028-12-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne participe pas à la demande de contribution financière de « Au tour des jeunes Desjardins » afin de publiciser le

logo de la commission scolaire, à titre de visibilité, sur leur remorque cargo pour la Randonnée à bicyclette qui se tiendra en mai 2012, ladite demande ne s'inscrivant pas dans les orientations de la commission scolaire.

A D O P T É

9. Période de questions accordée aux commissaires

Il est convenu par l'ensemble des membres de demander à toutes les fondations qui reçoivent une contribution financière de la commission scolaire de nous transmettre leurs états financiers.

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le 17 janvier 2012, à 18 h 45, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

11. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 17.

A D O P T É

CE-2029-12-11

(M^e Annie Tremblay, secrétaire générale)

(M. Rémi Rousseau, président)